

AVIS PUBLIC



ORDONNANCE EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES SERVICES DE COLLECTE (RÈGLEMENT NUMÉRO 2143) ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées, que lors de sa séance ordinaire, tenue le 6 avril 2010, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté une ordonnance sur les jours et les horaires des collectes des arbres de Noël naturels, des résidus verts et sur les jours, les horaires et le site des collectes des objets dangereux et des vieux vêtements (2143, O-7) en vertu du Règlement sur les services de collecte (Règlement numéro 2143).

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures régulières de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Montréal, arrondissement de Saint-Léonard, ce 13^e jour du mois d'avril 2010.

Guyline Champoux, avocate
Secrétaire d'arrondissement